Nations Unies S/RES/1629 (2005)



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 septembre 2005

Résolution 1629 (2005)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5273e séance, le 30 septembre 2005

Le Conseil de sécurité,

Prenant note de la lettre datée du 14 septembre 2005 (S/2005/593), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général,

Décide que nonobstant l'article 12 du Statut du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et bien que son mandat de juge permanent élu du Tribunal ne prenne effet, conformément à l'article 13 *bis* du Statut du Tribunal, que le 17 novembre 2005, le juge Christine Van Den Wyngaert est affectée en qualité de juge permanent pour siéger dans l'affaire *Mrksic et al.* dont le procès commence le 3 octobre 2005.

05-53188 (F)